

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUES II (PROGEP II)

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

### Recrutement d'un consultant individuel pour la formulation d'une stratégie nationale de résilience urbaine (SNRU) des villes secondaires dans les pôles territoires

- Depuis octobre 2024, le Sénégal met en œuvre un nouveau référentiel des politiques publiques dénommée Agenda National de Transformation (ANT) « Vision Sénégal 2050 », qui porte l'ambition d'un Sénégal souverain, juste et prospère. L'opérationnalisation de cette vision de long terme s'appuie sur la Stratégie Nationale de Développement (SND 2025–2029) qui en constitue la déclinaison opérationnelle à moyen terme ainsi que sur la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD 2025–2029) du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT). Dans cette nouvelle architecture de développement, le territoire est reconnu comme un levier majeur de transformation économique, sociale et environnementale. La Vision Sénégal 2050 s'appuie ainsi sur huit pôles-territoires conçus comme des espaces économiques intégrés à vocation spécialisée, structurés autour de villes-épices et d'un réseau de villes secondaires appelées à jouer un rôle déterminant dans l'organisation des activités économiques, l'attractivité territoriale, la création d'emplois et la cohésion nationale. La réussite de cette ambition suppose toutefois le développement de systèmes urbains capables d'accompagner durablement la croissance démographique, économique et spatiale des territoires. À cet égard, les villes secondaires constituent un maillon essentiel de l'armature urbaine nationale. Leur renforcement est indispensable pour favoriser un développement territorial équilibré, réduire les disparités régionales et limiter la concentration des populations et des investissements dans les principaux centres urbains. Parallèlement, les effets du changement climatique, la pression croissante sur les ressources naturelles, l'urbanisation accélérée et les déficits persistants en infrastructures et services urbains exposent ces villes à des risques de plus en plus importants. Dans ce contexte, la résilience urbaine apparaît comme une condition essentielle de durabilité, de compétitivité et d'attractivité des pôles-territoires.
  - L'objectif général de cette mission est d'élaborer une Stratégie de Résilience Urbaine (SRU) des villes secondaires dans les pôles-territoires assortie d'un plan d'action opérationnel permettant d'intégrer la résilience dans les politiques de développement urbain et territorial. Plus spécifiquement, la mission vise à :
    - réaliser un diagnostic de la résilience des villes secondaires ;
    - analyser les vulnérabilités climatiques, environnementales, sociales, économiques et institutionnelles ;
    - identifier les risques majeurs susceptibles d'affecter le développement urbain ;
    - identifier et analyser les bonnes pratiques, expériences et modèles de résilience urbaine développés aux niveaux national et international, afin d'en dégager les enseignements et approches les plus pertinents pour les villes secondaires des pôles-territoires du Sénégal ;
    - identifier les investissements et actions prioritaires destinés à renforcer la résilience des infrastructures, des services urbains et des écosystèmes urbains ;
    - identifier et évaluer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs concernés afin de déterminer les besoins de renforcement des capacités et les mécanismes de coordination nécessaires à la mise en œuvre de la SRU ;
    - proposer des mécanismes de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des collectivités territoriales en matière de résilience urbaine.
    - élaborer, de manière participative, la vision et les axes stratégiques de la SRU à l'horizon 2050, en cohérence avec les référentiels nationaux et internationaux de développement durable et de résilience ;
    - proposer un plan d'action opérationnel à l'horizon 2050, décliné en phases de mise en œuvre, assorti d'objectifs mesurables, d'actions prioritaires ;
    - proposer un cadre de gouvernance participatif de la résilience urbaine définissant les responsabilités des acteurs, les mécanismes de coordination interinstitutionnelle et les dispositifs de suivi-évaluation, tout en garantissant l'implication effective des communautés, du secteur privé et des autres parties prenantes ;
    - proposer un dispositif de financement pérenne mobilisant des mécanismes innovants afin de soutenir durablement les investissements prioritaires ;
    - définir un cadre de suivi-évaluation assorti d'indicateurs de résilience urbaine et de développement durable pour le pilotage de la stratégie.
  - C'est dans ce contexte que l'ADM compte recruter un consultant pour la formulation d'une stratégie nationale de résilience urbaine (SNRU) des villes secondaires dans les pôles territoires.
  - L'intervention du Consultant est prévue pour dix (10) mois et le volume global des prestations est de 8,5 hommes-mois étalés sur la durée du contrat et intégrant les délais de validation. Le consultant prévoira, dans le volume de prestation indiqué, l'utilisation, si nécessaire, d'un personnel d'appui pour assurer la bonne exécution de sa mission.
  - La mission sera conduite par un consultant individuel ayant le profil suivant :
    - diplôme universitaire (Bac+5 au moins) en urbanisme, aménagement du territoire, développement local, développement urbain, gouvernance urbaine ou disciplines similaires ;
    - expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans la mise de projets et programmes de développement urbain financés avec le concours de partenaires techniques et financiers ;
    - expérience avérée, au moins de 15 ans en planification territoriale ou développement urbain ;
    - quatre (04) expériences minimales avérées dans l'élaboration de documents stratégiques de planification et de développement urbain ;
    - bonne connaissance du contexte institutionnel de la décentralisation, des collectivités territoriales et du développement urbain au Sénégal ;
    - maîtrise des outils et approches de diagnostic territorial, de prospective et de planification stratégique nécessaires à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes de développement ;
    - expérience et compétences en résilience urbaine, adaptation au changement climatique, gestion des risques et/ou réduction des catastrophes, idéalement en contexte africain ;
    - expérience confirmée dans la planification et la programmation d'investissements territoriaux ou urbains, incluant l'élaboration de programmes d'investissements prioritaires (PIP), le chiffrage des actions, leur phasage et la définition des mécanismes de financement et de mise en œuvre.
    - maîtrise des approches et outils de suivi-évaluation axés sur les résultats, notamment l'élaboration de cadres de résultats, d'indicateurs de performance et de dispositifs de reporting ;
    - expérience avérée auprès des administrations centrales, des agences publiques et des institutions nationales sénégalaises est souhaitée.
    - expérience en animation, facilitation et conduite de démarches et d'ateliers participatives impliquant les différentes parties prenantes ;
- Le consultant pourra proposer, si nécessaire, la mobilisation d'un personnel d'appui pour l'accompagner dans l'exécution de certaines activités, notamment un(e) assistant(e) pour la recherche et la collecte de données, un(e) logisticien(ne) terrain. Leurs rôles et temps d'intervention devront être précisés dans l'offre, dans la limite du volume de prestation prévu.
- Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels conformément au Nouveau Cadre de Passation de Marchés de la Banque défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissements (FPI) en date du 1er juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, 2020, 2023 et septembre 2025 de la Banque Mondiale. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :
    - de 8 h 00 à 13 h 00 le matin ;
    - et de 14 h 00 à 17 h 00 l'après-midi
 Les manifestations d'intérêt écrites, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **jeudi 09 juillet 2026 à 12 heures 00m**.
 

**NB : les Tdrs sont téléchargeable dans le site de l'ADM : [www.adm.sn](http://www.adm.sn)**  
**Agence de Développement Municipal**  
**Bureau du Spécialiste en Passation des Marchés**  
**N° 5, avenue Cardé, Immeuble Cardé Rénovation, 3ème étage**  
**Fax : (221) 33 842 25 76**  
**Adresse électronique : [contact@adm.gouv.sn](mailto:contact@adm.gouv.sn)**  
**Page web : [www.adm.sn](http://www.adm.sn)**